

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2023

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 24/03/2023, s'est réuni Salle Ulysse - Bâtiment GAÏA, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>		
<b>AUTORISATION DE PROGRAMME TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF A CHANTELOUP-LES-VIGNES</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 24/03/2023	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 06/04/2023	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

### **Etaient présents : 24**

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, DEVEZE Fabienne, GARAY François, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, ARENOU Catherine, LEBOUIC Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

Formant la majorité des membres en exercice (24)

**Absent(s) représenté(s) : 0**

**Absent(s) non représenté(s) : 0**

**Absent(s) non excusé(s) : 0**

### **24 POUR :**

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, DEVEZE Fabienne, GARAY François, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, ARENOU Catherine, LEBOUIC Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

**0 CONTRE :**

**0 ABSTENTION :**

**0 NE PREND PAS PART :**

## EXPOSÉ

Une étude relative au fonctionnement du réseau d'assainissement de la commune de Chanteloup-les-Vignes a démontré la nécessité de retirer les eaux claires parasites permanentes et les eaux de pluie du système de collecte des eaux usées. Afin de permettre cette amélioration de la collecte, l'étude propose de mettre en séparatif la collecte des rues suivantes :

- rue du réservoir : pose d'un réseau d'eaux usées sur 300 mètres linéaires et 25 branchements ;
- rue Pauline Soyer : pose d'un réseau d'eaux usées sur 120 mètres linéaires et 13 branchements ;
- rue du petit Chanteloup : pose d'un réseau d'eaux usées sur 160 mètres linéaires et 20 branchements ;
- rue de la plâtrière : pose d'un réseau d'eaux usées sur 60 mètres linéaires et 5 branchements.

La Communauté urbaine souhaite un maître d'œuvre pour réaliser les études de conception et assurer le suivi des travaux ainsi qu'une entreprise pour réaliser les travaux.

Le projet doit tenir compte des contraintes suivantes :

- faible largeur des voies ;
- aléa retrait-gonflement des argiles très fort ;
- présence de gypse soulignée par le plan de préventions des risques naturels prévisibles (PPRN) ;
- présence de réseaux concessionnaires enterrés.

Pour l'exécution de cette opération, il est envisagé un marché de maîtrise d'œuvre pour les études et le suivi des travaux susvisés ainsi qu'un ou plusieurs marchés de travaux :

- maîtrise d'œuvre estimée à 8% : 100 000 € HT ;
- études complémentaires estimées à : 150 000 € HT ;
- travaux estimés à : 1 250 000 € HT,

Soit un total de : 1 500 000 € HT.

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- d'approuver la réalisation des études et des travaux permettant la mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue du réservoir, de la rue Pauline Soyer, de la rue du petit Chanteloup et de la rue de la plâtrière à Chanteloup-les-Vignes,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe assainissement au chapitre 20, immobilisations incorporelles, article 2031 pour les prestations d'études et au chapitre 23, immobilisations en cours, article 2315 pour les travaux d'eaux usées, opération AS02220313.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 et L.2224-10,

**VU** le code de la commande et notamment ses articles L. 2421-2 et suivants,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2022-01-20\_04 du 20 janvier 2022 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

**VU** l'étude hydraulique réalisée par la société SAFEGE,

**VU** le montant de l'opération estimé à 1 500 000 € HT, soit 1 800 000 € TTC,

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la réalisation des études et des travaux permettant la mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue du réservoir, de la rue Pauline Soyer, de la rue du petit Chanteloup et de la rue de la plâtrière à Chanteloup-les-Vignes.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe assainissement au chapitre 20, immobilisations incorporelles à l'article 2031 pour les prestations d'études et au chapitre 23, immobilisations en cours, à l'article 2315 pour les travaux d'eaux usées, opération AS02220313.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 06/04/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 05/04/2023

Exécutoire le : 06/04/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 30 mars 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile